

A.R.T. DENTAIRE
SOCIETE CIVILE DE MOYENS
AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 40 AVENUE LEON BLUM
43100 BRIOUDE

483 756 169 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 AVRIL 2026
--

L'an deux mille vingt-six,
Et le trente avril,
A neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent BONNET, cogérant de la société, qui constate la présence de tous les associés, savoir :

N°	Nom, prénom, domicile des associés	Nombre de droits	Voix
1	Madame Carole TOURNADE	160	160
2	SELARL DR LAURENT BONNET <i>Représentée par M. Laurent BONNET</i>	160	160
3	SELARL DR BONNEFOY RIBEYRE SEVERINE <i>Représentée par Mme Séverine BONNEFOY- RIBEYRE</i>	160	160
4	Monsieur Paul FOURNIER	160	160
6	Madame Léa CHARDONNEREAU	160	160
TOTAL		800	800

La Présidence constate, en conséquence, que les associés présents, représentant la totalité des voix, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales.

Les associés présents, représentant la totalité des voix, déclarent pouvoir valablement délibérer, sans avoir à statuer sur les conditions de validité de leur convocation.

Puis la Présidence rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Démission de Madame Alice PRAT de ses fonctions de cogérante,**
- **Constatation de la réalisation définitive de la cession de la totalité de ses parts par Madame Alice PRAT, et modification corrélative de l'article 7 des statuts,**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.**

La Présidence dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le projet de statuts mis à jour,
- l'acte de cession de parts signé ce jour,
- le texte des résolutions proposées.

Puis il est rappelé que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidence met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Alice PRAT de ses fonctions de cogérante à compter du 30 avril 2026 et décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de la totalité des 133 parts sociales appartenant à Madame Alice PRAT au profit de :

- Madame Carole TOURNADE à hauteur de 27 parts,
- la SELARL DR LAURENT BONNET à hauteur de 26 parts,
- la SELARL DR BONNEFOY RIBEYRE SEVERINE à hauteur de 26 parts,
- Monsieur Paul FOURNIER à hauteur de 27 parts,
- Madame Léa CHARDONNEREAU à hauteur de 27 parts,

décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 euros).

Il est divisé en HUIT CENTS (800) parts sociales de DIX EUROS (10 euros) chacune, numérotées de 1 à 800 et réparties entre les associés ainsi qu'il suit :

- à la SELARL DR BONNEFOY-RIBEYRE SEVERINE ... 160 parts sociales
numérotées de 68 à 134, de 321 à 346 et de 401 à 467
 - à la SELARL DR LAURENT BONNET ... 160 parts sociales
numérotées de 1 à 67, de 295 à 320, de 601 à 666 et la part n°800,
 - à Madame Carole TOURNADE... 160 parts sociales
numérotées de 135 à 267 et de 494 à 520
 - à Monsieur Paul FOURNIER... 160 parts sociales
numérotées de 347 à 348, de 375 à 400, de 521 à 600, de 694 à 705,
de 733 à 771 et la part n°799
 - à Madame Léa CHARDONNEREAU... 160 parts sociales
numérotées de 268 à 294, de 349 à 374, de 468 à 493, de 667 à 693,
de 706 à 732 et de 772 à 798
- Total égal au nombre de parts composant le capital social ... 800 parts sociales »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

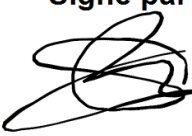
L'assemblée générale donne tous pouvoirs à YTEA AVOCATS CONSEILS sis à BEAUMONT (63), 5 rue Denis Papin et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité et de dépôt que de droit, consécutivement aux résolutions objets du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

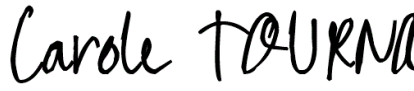
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et associés.

Le présent acte sous seing privé est signé électroniquement. L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité (article 1366 du code civil). La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte (...) Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat (article 1367 du code civil).

Signé par :

08F1E865017F428...
signé le 04/05/2026

DocuSigned by:

D79ADBFC351445C...
signé le 04/05/2026

DocuSigned by:

4EBDE58CD48A42C...
signé le 04/05/2026

Signé par :

FCBFE344D313453...
signé le 04/05/2026

Signé par :

3CD16CD4E2164E5...
signé le 04/05/2026